

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize

Le quatre juillet

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 27 juin 2016

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 23

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude
Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain-
Mme HUGUET Evelyne- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme
PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme-

ABSENTS EXCUSÉS : M. BRIAND Jean-Yves- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHESNIN Nicolas- Mme
LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS : M. CHESNIN Nicolas à M. PRAT Pierre- M. TATTEVIN Frédéric à Mme DESMOTS Isabelle

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2016D64 : Tarifs des spectacles saison culturelle 2016/2017

La programmation de la saison culturelle du Forum 2016/2017 a été présentée aux membres de la Commission Culture le 30 mai 2016, ainsi qu'une proposition de tarifs des spectacles. Après exposé et discussion, il est proposé :

- d'augmenter les tarifs dans chaque catégorie
- de proposer le tarif réduit au groupe à partir de 10 personnes
- de supprimer la réduction aux personnes + 60 ans (en les incitant à s'abonner)
- de supprimer la formule « abonnement préférentiel » (pour les abonnés de la saison précédente)
- de proposer aux élèves du CAEM et des ateliers Théâtre la gratuité sur un spectacle de la saison 16/17 en catégorie B avec application du tarif réduit pour un adulte accompagnant (« A Flux tendu » le 20 mai 2017)

Les spectacles Tout Public sont classés en trois catégories de tarifs (A, B, C) selon la répartition suivante :

A	B	C
03/03/17 - Nicole Ferroni « L'œuf, la poule ou Nicole ? » - Humour	17/12/16 - Tram des Balkans » Kobiz Project - Musique pop'n trad	15/10/16 - Loïc Pichon « Rêveries d'un potier solitaire » - Théâtre
28/04/17 - Philippe Torreton « Mec ! »	20/05/17 - Cie 4 ^{ème} Souffle « A flux tendu » Hip-hop/clown	12/11/16 - Les Elles du Vent - Trio vocal chants du monde
		25/11/16 - Hervé Dréan et musiciens « personne ne danse que les amoureux » - chants du pays de La Roche Bernard

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 07/07/2016

Recu en préfecture le 07/07/2016

01/04/17 - Rozenn

Affiché le

Talec/Yannig Noguét « Gali

Galant » - chants bretons
ID : 056-215601477-20160704-2016D64-DE

Gratuité : soirée d'ouverture de saison du samedi 17 septembre 2016 (présentation de saison + concert de Ronan Robert « A cordes et accordéon »)

Tarifs particuliers sur 2 spectacles

- Bal Keili du 20 janvier 2017 : tarif unique 7 €
- Yvon le Men « Les rumeurs de Babel » : tarifs 9 € et 7 € (spectacle de poésie proposé par la Médiathèque L@ parenthèse dans le cadre du Printemps des poètes 2017, dans la salle du Forum)

	Plein Tarif	Réservation et Web	Partenaires	Réduit
Tarif A	18,00	16,00	14,00	12,00
Tarif B	15,00	13,00	11,00	9,00
Tarif C	12,00	10,00	9,00	8,00

Partenaires : abonnés des centres culturels de Muzillac, Saint-Avé, Sarzeau, Questembert, Scènes du golfe Vannes

Réduit : -25 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaires minima sociaux, carte famille nombreuse, groupe à partir de 10 personnes

ABONNEMENT (3 ou 5 spectacles avec libre choix)

- . Possibilité de rajouter des places dans une formule d'abonnement : application du tarif réduit
- . Les spectacles suivants n'entrent pas dans les formules d'abonnement (spectacle familial, Bal du 20 janvier, Yvon Le Men 17 mars)

	Plein Tarif		Réduit	
	ABO 3	ABO 5	ABO 3	ABO 5
Tarif A	14,00	13,00	10,00	9,00
Tarif B	12,00	11,00	8,00	7,00
Tarif C	10,00	9,00	7,00	6,00

Réduit : -25 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaires minima sociaux, carte famille nombreuse

Spectacle familial	Tarif unique à 5 €
--------------------	--------------------

	Ecole Communauté Communes Arc Sud Bretagne	Ecole hors Communauté Communes Arc Sud Bretagne
Tarif Scolaire	2,10 €	4,20 €

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ces tarifs.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu les grilles tarifaires proposées par la Commission « Culture »,

Adopte à l'unanimité les tarifs mentionnés ci-dessus concernant la saison culturelle 2016/2017.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.